

Délibération CLE du 07 juillet 2015

Date de la convocation : 08 juin 2015

Le 07 juillet 2015 à 9h30, la Commission Locale de l'Eau s'est réunie à l'hôtel du département de la Loire sous la Présidence par intérim de M. CHARBONNIER. M. FRECHET a présidé la réunion suite à son élection.

Objet : Renouvellement de deux sièges au Bureau de la CLE.

Mode de scrutin :

Suite aux élections cantonales de 2015, les postes de M. CHARTIER et M. GILBERT au bureau de la CLE sont vacants. Le collège des collectivités doit désigner deux nouveaux représentants. Le vote s'est fait à bulletin secret, en plénière.



Contexte :

24 représentants des collectivités étaient présents ou représentés et ont pris part au vote. Trois candidats se sont présentés :

M. Sylvain DARDOULLIER, Département de la Loire

Mme Christiane JODAR, Département de la Loire

Mme Marie-Michelle VIALLETON, Département de la Loire

Les résultats du vote sont les suivants :

- Sylvain DARDOULLIER : 19
- Christiane JODAR : 18
- Marie-Michelle VIALLETON : 7
- abstentions : 4

Décision :

Mme JODAR et M. DARDOULLIER sont désignés au Bureau de la CLE.

La composition est la suivante :

10 représentants du collège des Collectivités territoriales :

- M. BARNIER (Saint-Etienne Métropole),
- M. BERGER (EPL).

- M. CHARBONNIER (SIMA Coise, Président de la CLE par intérim)
- M. DARDOULLIER (Département de la Loire),
- M. FRECHET (Président de la CLE)
- M. GAILLARD (Syndicat de la Bombarde),
- Mme JODAR (Département de la Loire),
- M. LAURENDON (SMAGL),
- M. MOULLIER (SCOT centre Loire)
- Mme RIAMON (Région Rhône-Alpes),

5 représentants du collège des Usagers, organisations professionnelles et associations :

- M. DENIS (Chambre d'Agriculture 42)
- M. DUMAS (FDP 42),
- M. DURAND (ALSAPE),
- M. LEDRAPPIER (EDF).
- M. NAULIN (UNICEM)

5 représentants du collège de l'État et ses établissements publics :

- Coordinateur MISEN Loire,
- DDT ou son représentant,
- Directeur départemental de l'ARS ou son représentant,
- Agence de l'eau Loire Bretagne,
- DREAL Rhône-Alpes.

Délibération CLE du 07 juillet 2015

Date de la convocation : 08 juin 2015

Le 07 juillet 2015 à 9h30, la Commission Locale de l'Eau s'est réunie à l'hôtel du département de la Loire sous la Présidence par intérim de M. CHARBONNIER.

Objet : Élection du Président de la Commission Locale de l'Eau.

Mode de scrutin :

Pour l'élection du Président, seul le collège des collectivités est amené à voter.
Le scrutin se fait à la majorité des voix et à bulletin secret.



Contexte :

24 représentants des collectivités étaient présents ou représentés et ont pris part au vote.

M. Daniel FRECHET présente sa candidature.

Résultat des votes :

Nombre de votants :	24
Bulletins blancs :	4
Voix pour M. FRECHET	20

Décision :

M. FRECHET est élu à la Présidence de la CLE

Délibération CLE du 07 juillet 2015

Date de la convocation : 08 juin 2015

Le 07 juillet 2015 à 9h30, la Commission Locale de l'Eau s'est réunie à l'hôtel du département de la Loire sous la Présidence de M. CHARBONNIER. M. FRECHET a présidé la réunion suite à son élection.

Objet : Validation de l'inventaire départemental des zones humides.

La CLE a souhaité procéder à un inventaire des zones humides en cohérence avec le SAGE. Dans ce cadre, le Département de la Loire a réalisé un inventaire départemental des zones humides sur l'ensemble du territoire du Département, incluant également les communes non-ligériennes incluses dans le périmètre du SAGE.

Mode de scrutin :

La validation de l'inventaire se fait à main levée par l'ensemble des collègues.



Contexte :

47 représentants étaient présents ou représentés et ont pris part au vote.

- Collège des collectivités : 24
- Collège de l'État : 11
- Collège des usagers : 12

Résultat des votes :

Nombre de votants :	47
Avis favorables :	43
Avis défavorables :	0
Bulletins blancs :	4

Décision :

La CLE valide l'inventaire départemental des zones humides. Un commentaire sera inséré pour préciser le statut spécifique des étangs au regard de la loi sur l'eau.